



LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

<http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>



Autriche

2022

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	AUTRICHE	FRANCE
Superficie	km ² - 2020 ⁽³⁾	83 879	543 965⁽¹⁾
Population	Mhab et évolution 2019/2020 ⁽³⁾	8,9 +0,4%	67,4 +0,2%
Indice de développement humain (IDH)	2019 ⁽⁴⁾	0,922 18 ^e rang mondial	0,901 26 ^e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md€ - 2021 ⁽²⁾	403	2 484
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 ⁽²⁾	+6,3	+7,8
PIB / habitant	€ - 2021 ⁽²⁾	45 040	36 520
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2020 ⁽³⁾	1,1	1,6
Surface agricole utilisée (SAU)	Mha - 2020 ⁽²⁾	2,65	28,9
Surface arable	Mha - 2020 ⁽³⁾	1,3	18,1
Surface forestière	Mha - 2020 ⁽³⁾	3,9	17,2
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	- 13,8	-112,1
Balance commerciale agricole et agroalimentaire	Md€ - 2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Export: 14 Import: 14,5 Solde: -0,5	Export: 69,7 Import: 61,7 Solde: +8
Exportations agricoles et agroalimentaires vers l'autre pays	M€ - 2021 ⁽⁵⁾ Variation 2020-2021	Autriche vers France: 291 +5,9%	France vers Autriche: 459 +9,8%
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires	2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	0,5% des importations françaises 32^e fournisseur de la France	3,2% des importations autrichiennes 8^e fournisseur de l'Autriche
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires	2021 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	0,7% des exportations françaises 27^e client de la France	2,5% des exportations autrichiennes 8^e client de l'Autriche

1. 543965 km² pour la métropole, la surface Outre-Mer est de 89242 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2016) et monte à environ 113000 km² au total.

2. Eurostat

3. Banque mondiale

4. Rapport PNUD 2020

5. Douanes françaises, Trade Data Monitor

6. Douanes autrichiennes, Trade Data Monitor

Ce qu'il faut retenir

■ L'agriculture autrichienne est fortement marquée par la géographie très montagneuse du pays. Les exploitations agricoles sont généralement de petite taille et la majorité d'entre elles est particulièrement dépendante de subventions.

■ Avec 26,1% de sa surface agricole labellisée « bio », l'Autriche est le pays européen possédant la plus grande proportion de terres cultivées en agriculture biologique. Ce phénomène est en partie lié aux exigences de la population qui s'oppose massivement aux OGM et réclame des normes de bien-être animal élevées.

■ Ces dernières années, l'Autriche a développé une politique agricole orientée vers le consommateur : étiquetage, transparence de la consommation et stratégie protéines.

■ L'Allemagne est le partenaire privilégié de l'Autriche en matière de commerce extérieur agricole et agroalimentaire avec 5,5 Md€ pour les importations et 5,2 Md€ pour les exportations en 2021. En 2021, la France est le 8^e fournisseur de l'Autriche (467,8 M€) et son 8^e client (354,2 M€)¹.

Production agricole²

En 2020, le secteur primaire a contribué à environ 1,3% du PIB autrichien, à hauteur de 9,4 Md€ répartis à 22,4% pour le secteur sylvicole et 77,6% pour le secteur agricole. La valeur de la production agricole a baissé de 1,5% par rapport à 2019. Le secteur primaire emploie 3,9% de la population active autrichienne.

La surface agricole utile (SAU) s'élève à 2,65 Mha³, soit 31% de la superficie totale du pays. En 2020, l'Autriche comptait 155 754 exploitations agricoles, composées en majorité de petites structures en raison de la géographie très montagneuse du pays (le massif alpin recouvre 66% du territoire). **La SAU moyenne par exploitation, de 21ha**, a doublé depuis les années 1950, corrélé à une diminution de moitié du nombre d'exploitations.

La surface agricole se répartit de manière égale entre productions animales et végétales. L'élevage est majoritaire dans les régions alpines, où sont produits lait et viande bovine au sein d'exploitations fortement soutenues par des aides à l'agriculture de montagne. Les élevages bovins et porcins sont les plus développés en Autriche, représentant respectivement 10% et 10,8% de la création de valeur du secteur agricole. La production de lait constitue 18% de la création de valeur. Alors que le nombre total de bovins élevés diminue, le nombre de têtes par exploitation augmente : en 2020, une exploitation autrichienne détenait en moyenne 34 bovins contre 28 en 2010. S'agissant des filières végétales, les principales productions sont les

fourrages, les céréales et le maraîchage. Le secteur viticole produit 2,4 millions d'hectolitres sur une surface de 46164 ha, représentant 517 M€.

L'agriculture biologique, largement répandue, représente 670 000 ha, soit 26,1% de la surface cultivée en 2020. À cette date, les 24 479 exploitations converties faisaient de l'Autriche le pays avec la plus grande proportion de surface consacrée à l'agriculture biologique du monde, exception faite du Lichtenstein. Un succès qui peut être attribué en partie à la précocité du programme de soutien Bio-Aktionsprogramm, mis en place par le ministère autrichien fédéral de l'agriculture depuis 2001. Le nombre d'exploitations biologiques a augmenté de 3% en 2019, soit 747 exploitations supplémentaires. La part la plus élevée des grandes cultures biologiques se trouve dans le Burgenland, à l'est du pays (38%). Le blé d'hiver, le seigle d'hiver et le maïs grain sont les cultures les plus importantes de la production végétale biologique. Environ 23% des élevages sont des exploitations biologiques.

La production forestière autrichienne atteint 18,9 Mm³ de bois en 2019, soit une baisse de 1,5% par rapport à 2018. Environ 85% de cette production provient des résineux. La surface forestière autrichienne, en augmentation constante depuis 1960, atteint 3,9 Mha soit 48% du territoire autrichien. Les 172 000 entreprises de l'industrie forestière et du bois génèrent une valeur de production annuelle d'environ 12 Md€.

1. Douanes autrichiennes, Trade Data Monitor

2. Source : Grüner Bericht 2021 : Die Situation der österreichischen Land- und Forstwirtschaft : Grüner Bericht 2021 | Grüner Bericht Österreich (gruenerbericht.at)

3. Eurostat

Politique agricole⁴

Comme en Allemagne, la politique agricole autrichienne est marquée par l'organisation fédérale de la République en États appelés « Bundesländer » (États fédéraux). Au nombre de neuf, ils possèdent un pouvoir décisionnel et politique important. Il existe toutefois un ministère fédéral de l'agriculture. En 2020, 2,2 Md€ de fonds européens, fédéraux et régionaux ont été investis dans l'agriculture et dans la sylviculture.

La mise en œuvre de la Politique agricole commune 2014-2020 en Autriche a visé à accroître le soutien des actions en faveur du climat, ainsi que l'innovation en zone rurale. Pour le premier pilier de la PAC, 710 M€, soit 32% du budget agricole, ont été alloués en 2020 à 104 375 exploitations et associations agricoles et 25 entreprises. Pour le second pilier consacré au programme de développement rural, 1,1 M€, soit 51% du budget agricole, ont été octroyés à 105 171 exploitations agricoles.

La nouvelle PAC devrait peu faire évoluer ces grands équilibres, l'Autriche ayant annoncé continuer de soutenir en priorité l'élevage de montagne et l'agriculture biologique. Quatre projets d'éco-régimes sont prévus à ce stade: (i) bien-être animal, (ii) pâturage et protection contre l'érosion, (iii) vigne, culture fruitière et houblon, enherbage des terres arables, (iv) culture intercalaire, verdissement des terres arables.

Le programme ÖPUL (Programme Autrichien pour une agriculture respectueuse de l'environnement) est une fierté de la politique agricole qui mise sur la durabilité et la qualité. Ce programme est un instrument central de la politique agricole et du développement régional en Autriche. Jusqu'à l'entrée en vigueur du prochain ÖPUL (en 2023, en même temps que la nouvelle PAC), l'ÖPUL 2015 sera prolongé pour les années 2021 et 2022, considérées comme des années de transition. L'ÖPUL 2015 est financé à environ 50% par des fonds européens (du second pilier) et à environ 50% par des fonds nationaux. La part nationale est divisée entre le gouvernement fédéral (60%) et les Länder (40%). L'ÖPUL se concentre sur la protection des ressources naturelles que sont l'eau, le sol, le climat, la biodiversité et

le paysage agricole. En 2020, 1,8 Mha, soit 80% des terres agricoles autrichiennes (à l'exclusion des pâturages alpins), ont été soutenus dans le cadre de l'ÖPUL.

Ces dernières années, l'Autriche a développé une politique agricole orientée vers le consommateur, au travers d'actions en faveur de l'étiquetage, l'information des consommateurs et la mise en place d'une stratégie protéines végétales. Concernant l'étiquetage, l'Autriche a élaboré le label de qualité *AgrarMarkt Austria* (AMA), qui fournit des informations fiables sur la traçabilité de l'origine et la qualité du produit. La viande ne peut porter le label AMA que si les animaux sont nés, engraisés, abattus et découpés en Autriche. Ce label s'applique également au lait, aux produits laitiers, aux œufs, et aux fruits et légumes. Fin 2021, le ministère fédéral de l'agriculture a présenté une nouvelle stratégie pour le développement des protéines végétales. Cette stratégie vise à réduire de moitié la dépendance aux importations de soja d'ici 2030. Elle s'appuie sur un soutien renforcé à la production, le développement de nouveaux circuits de distribution et de consommation et une mise en valeur de la production locale sans OGM.

Pour contrer une initiative de l'opposition visant une interdiction totale du glyphosate en Autriche, la coalition au pouvoir (Parti populaire autrichien et Verts) s'est résolue à adopter une interdiction partielle qui est entrée en vigueur à la fin de l'année 2021 et ne s'applique pas à l'agriculture. Les usages professionnels en dehors des zones considérées comme « sensibles » restent autorisés. Il est probable que le débat sur une interdiction totale reprendra avec les résultats du processus d'approbation au niveau européen.

Concernant la politique forestière, la stratégie forestière autrichienne 2020+ sert de ligne directrice. Le gouvernement a lancé le « Fonds Forestier » doté de 350 M€, considéré comme l'investissement le plus important pour le secteur de la sylviculture. Grâce à ce Fonds Forestier, le gouvernement souhaite développer des forêts résilientes, promouvoir la biodiversité et accroître l'utilisation du bois comme matière première et comme contribution active à la protection du climat.

4. Sources : Grüner Bericht 2021 : Die Situation der österreichischen Land- und Forstwirtschaft : Grüner Bericht 2021 | Grüner Bericht Österreich (gruenerbericht.at) ; notes internes au pôle agro du SER de Berlin ; site du ministère fédéral de l'agriculture, des régions et du tourisme Bundesministerium für Landwirtschaft, Regionen und Tourismus (BMLRT)

Échanges commerciaux

Alors que la balance commerciale globale autrichienne est déficitaire (-13,8 Md€ en 2021), le secteur agricole et agroalimentaire présente une balance quasiment équilibrée à -0,43 Md€. **Le commerce extérieur agricole et agroalimentaire de l'Autriche connaît une évolution positive.** De 2010 à 2021, ses exportations agricoles et agroalimentaires sont passées de 8,4 Md€ à 14,1 Md€, augmentant ainsi de 68 % sur la période⁵.

Les exportations agricoles et agroalimentaires de l'Autriche sont à 74,9 % destinées à l'Union européenne. Ses principaux clients sont l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis, les Pays-Bas et la Suisse. **La France est son 8^e client** (2,5 % des exportations autrichiennes). Elles sont constituées à **12,8 % de produits bruts et à 87,2 % de produits transformés.** Ses exportations de produits bruts ont augmenté de 4 % en 2021 par rapport à 2020, de 13,8 % par rapport à 2019 et de 20,5 % par rapport à 2018. Ses exportations de produits transformés ont, quant à elles, augmenté de 8,7 % en 2021 par rapport à 2020, de 11,3 % par rapport à 2019 et de 18,4 % par rapport à 2018. Plus précisément, en 2021, l'Autriche a exporté 2,9 Md€ d'**eaux**, 1,3 Md€ de **viandes et abats**, 0,7 Md€ de **préparations pour l'alimentation des animaux**, 0,69 Md€ de **fromages** et 0,67 Md€ de **préparations alimentaires**, qui sont ses cinq premiers postes d'exportation dans ce secteur⁵.

Les importations agricoles et agroalimentaires de l'Autriche sont principalement constituées de **fruits frais** (pour 1,3 Md€ en 2021), de **viandes et abats** (0,86 Md€), de **produits de boulangerie** (0,69 Md€), d'**eaux** (0,67 Md€), et de **préparations pour l'alimentation des animaux** (0,62 Md€). Elles proviennent en très grande majorité de l'UE (87,3%). Son 1^{er} fournisseur est l'Allemagne, devant l'Italie, les Pays-Bas et la Hongrie. **La France est son 8^e fournisseur** (3,2 % des importations autrichiennes)⁵.

En 2021, **la France a exporté vers l'Autriche 459 M€** de produits agricoles et agroalimentaires, en augmentation de 9,8 % par rapport à 2020 et de 13 % par rapport à 2019. Il s'agit principalement de **vins de raisins** (70 M€), **viandes et abats** (29 M€), **semences de maïs** (28,6 M€), graines de tournesol (24,2 M€) et **produits de boulangerie** (23,7 M€). **L'Autriche constitue le 27^e client de la France** (0,7 % des exportations françaises françaises)⁶.

En 2021, **la France a importé depuis l'Autriche 291 M€** de produits agricoles et agroalimentaires, en augmentation de 5,9 % par rapport à 2020 et de 1,4 % par rapport à 2019. Il s'agit principalement de **préparations pour l'alimentation des animaux** (32,9 M€), **eaux** (26 M€), **jus de fruits** (24,7 M€), **produits de boulangerie** (22,8 M€) et **viandes et abats** (20,1 M€). **L'Autriche est le 32^e fournisseur de la France** (0,5 % des importations françaises)⁶.

Accords internationaux⁷

L'Autriche est membre du GATT depuis 1951 et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis sa création en 1995. À ce titre, elle participe à des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC : le *Codex Alimentarius*, la Convention internationale pour la protection des végétaux et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Elle est par ailleurs membre de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que de l'Organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV).

L'Autriche a intégré l'Union européenne le 1^{er} janvier 1995. En matière de PAC, l'Autriche adopte dans ce cadre une position de défenseur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de haute qualité, notamment dans les zones de montagne, et promeut une consommation locale.

L'Autriche fait partie de nombreux accords de libre-échange en tant que pays membre de l'Union européenne. Cependant, l'Autriche a officiellement refusé de soutenir l'accord EU-Mercosur, en invoquant notamment l'incompatibilité de cet accord commercial avec l'Accord de Paris, la protection du climat et la biodiversité.

5. Douanes autrichiennes, Trade Data Monitor

6. Douanes françaises, Trade Data Monitor

7. Source : Site du ministère fédéral de l'agriculture, des régions et du tourisme Bundesministerium für Landwirtschaft, Regionen und Tourismus (BMLRT)

Relations bilatérales

La France et l'Autriche entretiennent des relations amicales et étroites en matière agricole. **Les deux pays partagent souvent des positions proches au sein des instances européennes agricoles** et sont tous deux attachés à une PAC forte pour assurer une production de qualité.

Le 16 janvier 2015, un accord de coopération portant sur l'échange d'informations et d'études économiques en matière d'agriculture et d'alimentation, a été signé entre FranceAgriMer et ses homologues allemand (Bundesanstalt

für Landwirtschaft und Ernährung) et autrichien (Agrarmarkt Austria).

Dans le domaine de l'enseignement agricole, la dynamique de partenariat entre établissements autrichiens et français, initiée en 2014, s'est poursuivie à travers des mobilités à fins de stage jusqu'à la crise sanitaire. Les sujets d'intérêt commun, relatifs notamment à la filière vitivinicole, devraient permettre de renouer avec un flux de mobilités plus dense à partir de 2022.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.